121
JK1.A1

22101370823

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b2485556x

J R J . AA1
(2)

A Mon honoré Maître
Monsieur le Docteur Pozzi
Respectueux et sympathique souvenir
Dr Coulon

DE L'USAGE

DES STRIGILES

DANS L'ANTIQUITÉ

Pl. I.

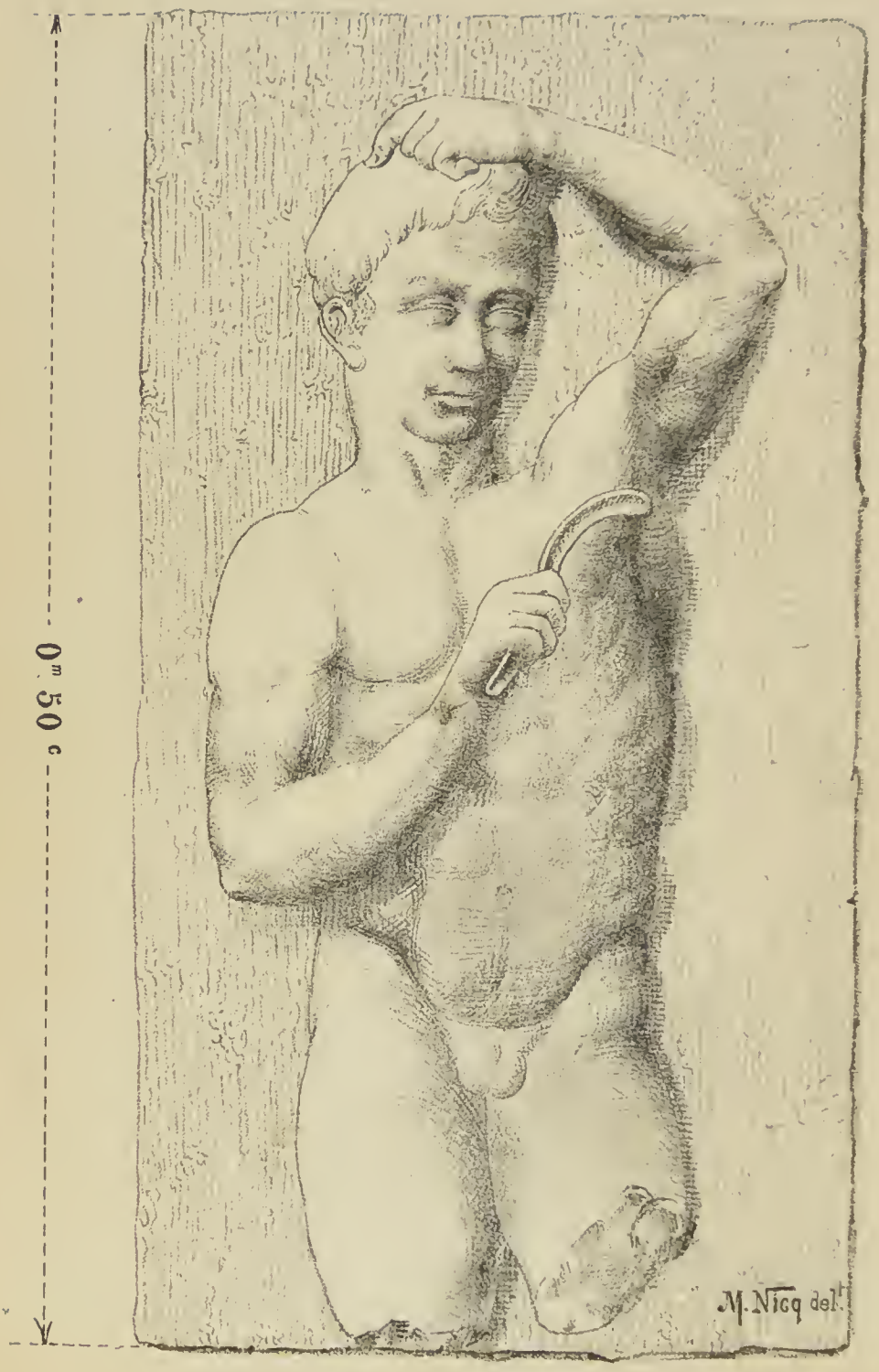

DE L'USAGE

DES STRIGILES

DANS L'ANTIQUITÉ

Mémoire lu, le 18 Avril 1895, au Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne

PAR

Le Docteur H. COULON

Ancien Interne des ambulances, 1870-71
(Diplôme d'honneur et Médaille d'argent.)
Membre de plusieurs Sociétés Savantes,
Lauréat de la Société des Sciences et des Arts de Lille.

CAMBRAI
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE RÉGNIER FRÈRES
PLACE-AU-BOIS, 28 ET 30

1895

Ouvrage couronné par la Société des Sciences de Lille
(GRANDE MÉDAILLE D'ARGENT)

(2) JKJ. AA1

Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

DE L'USAGE
DES STRIGILES
DANS L'ANTIQUITÉ

« *Vetemus lintea et strigiles Jovi ferre.* »
SÉNÈQUE.

La description des différents ustensiles qui servaient autrefois à l'entretien de la force et de la beauté du corps, constitue un des plus intéressants chapitres de l'étude des mœurs et des coutumes de l'antiquité.

Les historiens de la vie privée des anciens nous ont transmis sur la plupart de ces objets de curieux documents ; et particulièrement, en pénétrant à leur suite dans le cabinet d'une athénienne de la décadence, ou d'une dame romaine de l'époque impériale, nous restons stupéfaits devant le détail innombrable des choses destinées à leur toilette et à leur parure. L'abondance des objets nécessaires à la toilette d'une femme lui avait fait donner le nom de *mundus*, monde. « *Munditiæ, et ornatus, et cultus, hæc feminarum insignia sunt : his gaudent et gloriantur, hunc mundum muliebrem adpellarunt majores nostri.* » *Tite Live*, XXXIV, 7.

Ainsi, les citoyens romains voulaient avoir les cheveux et la barbe parfaitement ondulés ou frisés, le duvet et les poils soigneusement épilés, la toge gracieusement drapée autour du corps entretenu dans une propreté irréprochable et imprégné de l'odeur des parfums les plus suaves. Mais de plus longs et de plus minutieux apprêts encore étaient nécessaires aux dames romaines,

dont toute l'influence et l'empire dépendaient uniquement de l'élégance, de l'ornement et de la parure. Aussi, la plus grande partie de la journée était-elle employée à la toilette des matrones qui avaient à leur service une foule de femmes, toutes chargées d'une fonction particulière dans cette œuvre capitale. Parfois la vanité de certaines coquettes allait jusqu'à faire à leurs esclaves un crime de leur laideur, et elles se portaient contre ces malheureuses à des violences extrêmes ; ce qui fit dire à *Juvénal* que le boudoir de quelques matrones n'était pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile, où il s'agissait toujours de la réputation et de la vie (1).

Là, se trouvaient luxueusement étalés des pendants d'oreilles les plus précieux, des colliers d'émeraudes ou de perles fines, (2) des bracelets d'or d'une exquise élégance, des bagues enrichies de pierreries, des fibules et des épingles du plus grand prix, différentes sortes de vêtements façonnés avec les tissus les plus fins et les plus merveilleusement colorés ; à côté de cela, tout ce qui servait à l'ordonnance de la toilette : miroirs, (3)

(1) « *Præfectura domus Sicula non mitior aula !*
. . . . . .
. . . *tanquam famæ discrimen agatur*
aut animæ. . . » — *Juvénal,* Satire VI. V. 486-500.

(2) Une perle seule donnée par César à Servilie, mère de Brutus, aurait coûté 1.600.000 francs de notre monnaie ; et la perle que Cléopâtre fit dissoudre dans du vinaigre afin de pouvoir l'avaler aurait été payée 2.500.000 francs. *(Batiffol).*

(3) Les anciens ne connaissaient que les miroirs en métal poli. Ils étaient de bronze, d'acier, d'argent ou d'or, généralement en forme de plaque ronde munie d'un manche plus ou moins ornementé, ou représentant une figurine. Il y avait des miroirs d'une richesse prodigieuse et d'une telle grandeur qu'une personne pouvait s'y voir des pieds à la tête. « *Specula totis corporibus paria.* » *Sénèque, questions naturelles,* I, 17.

peignes, aiguilles ou poinçons d'or ou d'argent, fers à rouler les cheveux, pinces épilatoires, strigiles en ivoire, en argent ou en or, aiguières, bassins, vases de toutes formes, en métal, en ivoire, en pierres précieuses ou en verre, coquillages aussi, où l'on déposait les parfums, les fards et les cosmétiques. (1)

Parmi ces objets multiples, tous d'une très grande richesse, il en est un absolument hors d'usage de nos jours, du moins en Europe, (2) et qui nous paraît plus particulièrement digne d'attirer l'attention des amateurs de curiosités. Nous voulons parler du Strigile. Comme les spécimens de cet ancien instrument de toilette sont assez rares, et que nous avons la bonne fortune d'en posséder quelques-uns, nous nous proposons d'en donner une description complète, en indiquant les circonstances dans lesquelles on s'en servait, et les avantages qu'on pouvait en tirer, en rappelant aussi tous les souvenirs qui se rattachent à ce curieux instrument. Il n'y a guère sur le Strigile que de courtes

(1) « Nardi parvus onyx eliciet cadum. » — *Horace*, liv. IV, ode 12.
« ..... Funde capacibus
Unguenta de conchis. » *Horace*, liv II, ode 7.

(2) D'après les récits d'explorateurs, certaines peuplades sauvages de l'Afrique font encore usage du strigile. Voici, entre autres, ce que dit M. le marquis *de Nadaillac* à propos des *Mashonas*, peuple du Sud-Est de l'Afrique : « Les deux sexes portent pendus à la ceinture de leur pagne, certains objets usuels, des étuis pour les aiguilles, des boîtes pour le tabac, des peignes, *des strigiles* pour racler la sueur qui les couvre dans les chaudes journées de marche. Tous ces objets, en bois, en os, en ivoire, sont couverts de fines gravures, lignes, cercles, rinceaux, zigzags, losanges, aussi de fils de cuivre ou de laiton, montrant, par leur disposition, un certain goût esthétique. » — *Le Mashonaland, par M. le Marquis de Nadaillac, — (Correspondant 1894).*

indications, disséminées dans les différents ouvrages des anciens auteurs ; mais en rapprochant et en comparant toutes les citations, nous avons pu dégager un ensemble de faits, qui donneront, nous en avons l'espoir, un sérieux intérêt au travail que nous avons entrepris.

Le Strigile, (Strigilis, στλεγγις), était une sorte de racloir ou d'étrille, de $0^{m}20$ à $0^{m}25$ de longueur, sur $0^{m}03$ de largeur, en moyenne, façonné avec la corne, l'os, l'ivoire, l'ébène, le jonc, le fer, le bronze, l'argent, l'or et même les pierres précieuses. (1)

Il présentait deux parties : le manche (*capulus*), et la lame ou languette (*ligula*). Le manche, dans les exemplaires grecs, avait communément la forme d'un parallélipipède rectangle, creux et oblong, dans le vide duquel on passait la main pour saisir l'instrument. Dans les modèles romains, généralement plus lourds et moins gracieux, le manche était plein, vertical, offrant ordinairement à son extrémité un anneau, un crochet, ou une simple ouverture, au moyen desquels on pouvait attacher ou suspendre le strigile. La lame, plus large que la poignée, était droite, coudée à angle droit, ou plus souvent courbée en demi-cercle comme une faucille, arrondie dans son extrémité libre, et creusée en forme de gouttière, de façon à pouvoir être appliquée aisément sur les rotondités des membres.

(1) Parmi les Strigiles que l'on a retrouvés dans différents pays, la plupart sont en bronze, quelques-uns en fer, et un petit nombre en argent ou en bronze doré.

Le musée de Constantinople possède un Strigile dont la poignée est décorée de boutons de verre incrustés. (*A. de Ridder, catalogue des bronzes de la Société Archéologique d'Athènes.*)

Le Strigile servait, ainsi que nous allons le faire voir en détail, pendant la toilette, les bains, ou à la suite des violents exercices de la palestre, à gratter la peau et à en faire disparaître l'humidité et les corps étrangers. (1)

(I) *Strabon*, geographia cum notis *Casauboni et aliorum*, lib. XV.

— *Athénée*, Dipnosophistæ sive cœnæ sapientum, liber XV, *Natale de Comitibus Veneto*, nunc primùm è grœcà in latinam linguam vertente. lib. IV, cap. I.

— *Plaute*, Stichus, I, 97.

— *Ciceron*, Des biens et des maux, liv. IV, par. 2.

— *Horace*, Satires, liv. II, Sat. VII.

— *Sénèque*, Lettres, l. 95.

— *Pline*, Hist. nat. liv. XXXVIII. chap. XIV. Remèdes qui dépendent du moral de l'homme.

— *Perse*, Satires, S. V.

— *Juvénal*, Satires, S. III.

— *Martial*, Epigrammes, liv. XIV, 57.

— *Suétone*, Octave-Auguste, par. 80.

— *Apulée*, Florides liv. II, p. 9.

— *Laurent Joubert*, De gymnasiis veterum. cap. XXIV (quid ab exercitatione fieret : de Strigili et gutto : item de strigmentis et conisalo.) — 1529.

— *Georgius greenius Horsatus*, De rusticatione Romanorum, cap. VIII.

— *Jérôme Mercurialis*, De arte gymnasticà, lib. I, cap. 8.— 1587.

— *George Fabricius*, Roma, sive liber utilissimus de veteris romæ situ. 1550.

— *André Bacci*, De thermis veterum, cap X, 11. — 1571.

— *Joseph Laventius*, Polymathiæ, lib I, dissertatio XL.

— *Guillaume du Choul*, Discours de la religion des anciens romains, de la castramctation et discipline militaire d'iceux. Des bains et antiques exercitations grecques et romaines. — 1581.

— *Jean Guillaume Stuck*, Antiquitatum convivialium, libri III. — 1582.

— *Pierre Chacon*, De triclinio romano. 1588.

— *Laurent Pignoria*, De servis et eorum apud veteres ministeriis commentarius. — 1613.

« . . . . *juxtaque honestam strigiliculam, recta fastigatione clausulæ, flexa tubulatione ligulæ, ut et ipsa manus capulo moraretur, et sudor ex ea riculo laberetur.* » (1)

« *Strigiles sic dictæ à stringendo seu radendo erant instrumenta quædam curva ex ferro, argento, vel auro, et aliquando ex hebeno, quibus veteres utebantur ad radendos sordes corporis post balnea, sudoremque abstergendum.* » (2)

« *C'estoit l'office des serfs aus bains, lesquels non-seulement lavoient tout le corps de leurs seigneurs*

— *Jean-Baptiste Casali*, De profanis Romanorum ritibus. Cap. XXIV. De thermis et balneis veterum. — 1681.

— *D. Bernard de Montfaucon*, L'antiquité expliquée, tome III, p. 205. — 1655.

— *Fulvie Orsini*, De triclinio romanorum, appendices. — 1666.

— *Laurent Theodore Gronovius*, Thesaurus antiquitatum græcorum. 1697.

— *Michel-Ange de la Chausse*, De tesseriis et strigilibus.

— *L. Barré*, Herculanum et Pompéi, recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc., découverts jusqu'à ce jour.

— *A. Rich*, Dictionnaire des antiquités romaines et grecques.

— *Ch. Dezobry*, Rome au siècle d'Auguste.

— *O. Riemann*, La vie antique.

— *R. Minard, et Cl. Sauvageot*, La vie privée des anciens.

— *E. Pottier, S. Reinach, A. Veyries*, La nécropole de Myrina.

— *A. de Ridder*, Catalogue des bronzes de la Société archéologique d'Athènes.

— *De Marquardt et Mommsen*, Manuel des antiquités romaines.

(1) *Apulée*, Florides, liv. II, Eloge des travaux du sophiste Hippias.

(2) *Michaelis Angeli Chausei* (*de la Chausse*) *Parisiensis*, Dissertationes tres. De tesseris, stylis, strigilibus, etc. (Thesaurus Antiquitatum Romanorum congestus a *Joanne Georgio Grævio*. tom. XII. fol. 963.)

en entrant aus bains, ains aussi le racloient avec petites étrilles bien faites à propos pour ce métier ; les uns estoient d'or, les autres d'argent, aucunes de fer, aucunes d'ébène, aucunes de quelques pierres précieuses, selon la grandeur et la richesse de ceux qui en usoient. » (1)

Il est difficile de fixer une date précise à l'invention du Strigile. S'il faut en croire *Strabon*, qui a scrupuleusement décrit les mœurs des anciens peuples, les Indiens étaient déjà de son temps très experts dans l'art de façonner cet ustensile avec l'ébène, bois très répandu dans leur pays, «.... στλεγγιδοποιους τε, και ληκυδοποιους τακυ γεννεσθαι πολλους, » (2) et ils s'en servaient dans les soins et les exercices du corps. « γυμνασιον δε μαλιστα τριψιν δοκίμαξουσι και αλλως, και δια σκυταλιδων εβενινων λειον εξομαλιξοντας τα σωματα. » (3)

Selon toute probabilité, l'usage du strigile serait originaire de l'Orient, et aurait fait son apparition en même temps que les exercices et les jeux gymniques. Les premiers hommes n'eurent pas de peine à remarquer que les exercices du corps développaient les muscles en même temps qu'ils leur donnaient de la force et de la souplesse. Aussi s'y adonnèrent-ils avec passion afin de pouvoir repousser victorieusement les attaques de leurs ennemis. Ils instituèrent ensuite des jeux, et proposèrent des récompenses pour animer les jeunes gens à ces sortes d'entraînements qui devaient les

(1) *Dr Jean des Moulins*, Notes sur la matière médicale de Dioscoride. 1554.

(2) *Strabon*, Rerum geographicarum libri XVII, Græc. et lat. Amstelædani, 1707. — Tom. II, Cap. 15, p. 1044.

(3) *Id.*, Tom. II, cap. 15, p. 1036.

rendre aptes aux fonctions de la guerre. On trouve les traces de cette institution dès l'époque de la guerre de Troie, et *Homère* en fait plusieurs fois mention, notamment dans son vingt-troisième livre de l'Iliade quand il nous montre, entre autres faits, Achille offrant au vieux Nestor l'urne à deux anses qui devait être le prix de la course. « Je te donne ce prix sans que tu concoures, soit au pugilat, soit à la lutte, soit aux exercices du javelot, soit à la course à pied, puisque la triste vieillesse t'appesantit. » (1)

Les médecins de leur côté ne furent pas longtemps à reconnaître tout le parti qu'ils pouvaient tirer des exercices du corps pour prévenir les maladies, ou rétablir la santé en fortifiant les complexions affaiblies. A côté de la gymnastique militaire, ils créèrent une gymnastique médicale en indiquant la méthode et le régime à suivre. Ce fut, d'après le témoignage de *Platon*, (2) le médecin *Hérodicus* (3) qui, peu de temps avant *Hippocrate*, introduisit la gymnastique dans la pratique de la médecine.

Après lui, les principaux partisans ou promoteurs de cet art salutaire furent *Dioclès*, *Praxagore*, *Philotême*, *Erasistrate*, *Hérophile*, *Asclépiade*.

La gymnastique resta longtemps en vogue chez les anciens. Plus tard, quand les mœurs commencèrent à se relâcher, et que les peuples tombés dans l'intempérance et l'oisiveté crurent ne plus avoir besoin

(1) *Homère*, Iliade, liv. XXIII.

(2) *Platon*, lib. XXXI, Dialogue III, de republicâ, vel de justo.

(3) *Hérodicus* était de Sélymbre, ville de Thrace, il exerça la médecine vers l'an 465 av. J.-C., et fut un des maîtres d'Hippocrate.

de se défendre, les exercices, qui n'avaient d'abord servi qu'à développer les forces physiques, et à disposer les hommes au rude métier de la guerre, ne furent bientôt plus qu'un sujet de jouissance et de divertissement. Les Grecs principalement prirent goût aux jeux publics, et profitèrent des fêtes religieuses établies dans les principales villes, ainsi que des honneurs funèbres rendus aux mânes des défunts pour multiplier les occasions de se divertir. (1) De la Grèce, ces jeux en honneur passèrent aux Romains, qui renchérirent sur les Grecs, en leur donnant toute la magnificence et tout l'éclat des fêtes les plus solennelles. (2)

Les individus qui disputaient le prix dans les jeux publics étaient désignés sous le nom d'*Athlètes*, (de Αθληται, dérivé de Αεθλος, travail, combat). Les aspirants à cette profession fréquentaient dès leur plus tendre jeunesse les gymnases, appelés aussi palestres,

(1) Quelques-uns de ces jeux, célébrés d'une manière plus solennelle, devinrent le rendez-vous de la Grèce entière ; ce furent les jeux Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiens.

(2) Suivant le témoignage de *Tite-Live*, ce ne fut que sous le consulat de *M. Fulvius*, vers l'an 185, av. J.-C. que les jeux athlétiques furent introduits à Rome, et cela à l'occasion des fêtes organisées en l'honneur de la victoire des Romains sur les Celtibériens.

« *Ludi Taurii per biduum facti religionis causa (per dies) ; decem adparatos deinde ludos M. Fulvius ; quos voverat Ætolico bello, fecit. Multi artifices ex græciâ venerunt honoris ejus causâ. Athletarum quoque certamen tum primo Romanis spectaculo fecit.* » *Tite-Live*, liv. 39, c. 22.

Les jeux célébrés avec le plus de magnificence chez les Romains étaient ceux du Cirque, les Scéniques, les Actiaques et les Augustaux.

où des maîtres nombreux les exerçaient par tous les moyens à endurcir leur corps et à le rompre à la fatigue et aux privations de toutes sortes. Leur régime était extrêmement sévère, et ils devaient s'abstenir de tout plaisir capable de les rendre impropres aux exercices de la palestrique, du pugilat, de la lutte ou de la course. (1)

Les athlètes luttaient, le corps nu, avec une large ceinture ou une simple écharpe autour des reins. (2) Pour se préparer à la lutte et au pancrace, ils avaient l'habitude de se faire oindre ou frotter par certains officiers du palestre appelés *Aliptes* ou *Unctores*, et quelquefois ils se rendaient réciproquement ce service.

Ces onctions destinées à donner de la souplesse aux membres, à empêcher une trop grande transpiration toujours suivie d'une certaine déperdition de forces, à se garantir contre les ardeurs du soleil, et aussi à laisser moins de prise aux adversaires, se faisaient avec de l'huile seule, ou avec un mélange d'huile, de cire, et d'une espèce de cendres tirée de Pouzzoles, ou encore d'une fine poussière qu'au temps des romains on faisait revenir d'Albanie, de Baïes, et même des bords du

(1) « Qui studet optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer, sudavit et alsit.
Abstinuit venere et vino. »

Horace, art poétique, V. 412.

(2) *Denys d'Halicarnasse* et *Thucydide* assurent que les athlètes abandonnèrent la ceinture à partir de la 87e olympiade. Ce fut à la suite de l'aventure d'un certain athlète qui fut vaincu en s'embarrassant dans sa ceinture qui s'était déliée. Les Asiatiques et les Romains n'adoptèrent pas cette réforme contraire à la pudeur.

Nil. (1) Ce mélange formait une espèce d'onguent que l'on désignait sous le nom de *Ceroma*. (2).

Bien souvent les athlètes, après s'être huilés, s'enduisaient de la boue qui couvrait la palestre, ou se roulaient dans la poussière. C'est ce qui ressort de ce passage du dialogue de *Lucien* sur les exercices du corps, où nous voyons *Anacharsis* s'élever contre la lutte et les autres exercices que défend *Solon* son interlocuteur. « Il me semble, dit *Anacharsis* en indiquant les athlètes, qu'ils ne devraient pas s'enduire ainsi de boue après s'être huilés, et ils me font rire quand je vois qu'ils esquivent les mains de leurs compagnons comme des anguilles que l'on presse.

(1) « Non multum a pulvere Puteslano distat e Nilo arena tenuissima sui parte, non ad sustinenda maria fluctus que frangendos, sed ad debellenda corpora palæstræ studiis. Inde certe Patrobio Neronis principis liberto, advehebatur. » *(Pline*, Hist. Nat. liv. 35, chap. 47, (Pankouke).

— « Nam et forte accidit, ut in publicà fame Alexandrina navis nunciaretur pulverem luctatoribus aulicis advexisse. » *(Suétone*, Néron, par. 45.)

(2) « Vara nec injecto ceromate brachia tendis. »
(Martial, à Atticus, liv. VII, Epig. 32. (Pankouke).

— « . . . . . Seu lentum Ceroma teris. . . »
(Martial, liv. IV, Epig. 19. (Pankouke).

— « Et castigatum Libycæ Ceroma palæstræ. »
(Id., liv. V, Epig. 65, (Pankouke).

— « Totum athletarum fatum mihi illo die perpetiendum fuit : Ceromata nos haphe excepit in crypta Neapolitana. »
(Sénéque, lettre 57. (Pankouke).

— « Αλλ'οτι μονον των της αγωνιας ειδων πηλου και κονιστρας και κηρωματος τυγχανει δεομενον. »
(Plutarque, Συμποσιακων προβλημ. Œuvres, tome II, liv. II, p. 4, V. 35. Firmin-Didot.)

(ωσπερ αι εγχελυες εκ των χειρων διολισθανοντες.) En voilà qui font la même chose à découvert, hormis que c'est dans le sable qu'ils se roulent comme des poules, avant que d'en venir au combat, afin que leur adversaire ait plus de prise, et que la main ne coule pas sur l'huile ni sur la sueur. » (1)

C'était un préliminaire si essentiel à la lutte et au pancrace, que les Grecs disaient d'un athlète qui gagnait le prix sans combattre, qu'il avait vaincu sans poussière, c'est-à-dire sans peine, comme nous disons sans coup férir. L'athlète, en effet, n'était proclamé vainqueur qu'après trois luttes, ou trois sueurs (en termes de métier.) (2)

Les mêmes frictions et les mêmes onctions leur étaient données au sortir du palestre, pour réparer l'épuisement où ils se trouvaient à la suite de luttes souvent très longues et très violentes, et aussi pour faire disparaître la raideur des membres et des articulations, et guérir les blessures, les contusions et les ecchymoses.

Ensuite on prenait le bain, et c'est alors que l'on mettait en œuvre les strigiles pour nettoyer la peau de l'espèce d'enduit que formait le mélange d'huile, de sueur, de sable, de boue et de poussière dont l'athlète était couvert.

« *Illi qui vel loturi vel sese exercitaturi in gymnasium veniebant, majori ex parte spoliabantur in apodyterio : postea horum nonnulli, et præsertim qui vel luctam, vel pancratium inire intendebant,*

(1) *Lucien*, Dialogue sur les exercices du corps, Œuvres, tom. 2. p. 161. (Firmin-Didot.)

(2) « Uno sudore vicit » — (*Capitolinus*. Max. duo, 3).

(nam pugilatores, cursores, ac alii multi unctione non egebant,) alipterium ingredientes ungebantur, atque ita uncti ad locum, ubi erat pulvis, de quo loquar inferius, transeuntes pulvere conspergebantur, sicque deinceps in exercitationes diversas diversi prodibant : postquam vero sese, quantum, libuerat, exercuissent, iterum ad unctuarium reverentes, ibi a mediastenis et reunctoribus strigilibus, ferreis, detergebantur. » (1)

Le Dr *L. Joubert*, qui a fait une étude sérieuse des exercices anciens, confirme également cette coutume d'une façon non moins précise : « *Peractis in palæstra exercitiorum ludis, Athletas in balnearum cellulas sudorificas demittebant, atque ibi de eorum corporibus oleo illitis, ceroma unà cum sudore et cœno concretum strigilibus destringebatur.* » (2)

La belle statue connue sous le nom de l'*Apoxymène*, (Αποξυομενος), et représentant un athlète armé d'un strigile, donne une idée bien exacte de la manière dont on se servait de cet instrument. (3)

On peut voir au Louvre, dans la salle B des terres cuites de l'Asie-Mineure, sous le n° 298, une statuette de 0m16, provenant des fouilles de Myrina, représentant un enfant appelé aussi l'enfant apoxyménos. « Il est debout, la tête légèrement tournée à gauche, les

(1) *Hieronymi Mercurialis*, De arte gymnasticà. lib. I, cap. VIII.

(2) *Laurentius Joubertus*, Monspelliensis medicus, De gymnasiis veterum, cap. 24.

(3) Cette statue due au ciseau du statuaire *Polyclètes* de Sicyone se trouve au *Museo Chiaramonti*. Elle est représentée dans plusieurs ouvrages, entre autres dans la Vie antique par *Trawinski* et *Riemann*. 1re partie, p. 312.

jambes jointes, tenant de la main droite un strigile avec lequel il frotte son bras gauche étendu. » (1)

Il faut encore citer comme document précieux le lutteur se servant du strigile représenté dans un bas-relief provenant des murs des Propylées, conservé au musée central d'Athènes, et dont nous donnons le remarquable dessin (2) dû à l'obligeance et au talent bien connu de M. le professeur *M. Nicq*. (Pl. I)

Le strigile était naturellement employé par les particuliers, de la même façon que par les athlètes. Dans une chambre sépulcrale découverte sur la voie Appienne, au siècle dernier, on peut voir, au milieu d'une fresque représentant une salle de bains peinte sur le mur, une esclave en train d'étriller les jambes d'une femme avec un strigile. (3)

Il est intéressant de dire ici l'emploi que l'on faisait des raclures recueillies sur le corps de ceux qui se livraient aux exercices gymniques. Elles avaient, paraît-il, une grande vogue dans l'art de guérir, et les médecins de l'époque leur attribuaient une foule de vertus merveilleuses. Suivant *Pline l'ancien*,

(1) *MM. E. Pottier et S. Reinach*, la Nécropole de Myrina.

(2) Ce dessin, représentant le bas relief au tiers de sa grandeur réelle, est une reproduction agrandie de l'original qui se trouve dans le bel ouvrage intitulé : Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, par *M. Salomon Reinach*, ancien membre de l'Ecole Française d'Athènes, attaché des musées nationaux. (Planche 62. Fig. II. Edit. *Firmin-Didot*).

(3) *A. Rich*, Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, au mot Aliptes.

Dioscoride, Galien, Oribase, Aétius, (1) *Paul d'Egine*, (2) ces raclures (3) étaient surtout émollientes, réchauffantes, résolutives et fortifiantes ; on les conseillait principalement contre les engorgements, les tumeurs, les hémorrhoïdes, les condylômes, les abcès du sein, certaines affections utérines, les nodus de la goutte, les ulcères des vieillards ou des enfants, les brûlures, les excoriations, les névralgies ; on les employait même pour faciliter la réduction des luxations.

« Les raclures d'huile qu'on racle des corps es bains, sont chaudes, mollificatives et résolutives. On en applique en liniment aus crevasses, et aus rides enflées et dures du fondement. Celles qu'on racle des corps des luiteurs, lesquels à raison de la poussière sont comme fange, servent grandement appliquées sur les neuds des jointures, appliquées aussi chaudes sur les sciatiques au

(1) « . . . . Admiscetur autem sudor eorum qui in palæstris exercentur, substrato pulvere, atque hoc paton græci vocant : estque pharmacum discussorium. Itaque inflammatis mammis auxilium efficacius est solus is patos impositus. Si verà aridior est, Cyprino, aut (eo non præsente) rosaceo emollire ipsum oportet. Hoc pharmacum illitum, lac in uberibus redundans extinguit. Et ego sanè aliquando ipso in inguinum abcessu usus sum, et brevi tumorem sedatum vidi. » — *Aetii medici græci* contractæ medicinæ tetrabili primæ, sermo II, per *Janum Cornarium* medicum physicum latini conscriptus, cap. CVII.

(2) « Γλοιος, id est sordes balneorum calefacit moderate, mollit, discutit, fissuris et condylomatis, tuberculis convenit. . . . . » — *Pauli Æginetæ*, De re medicâ, libri septem, *Jano Cornario* medico physico interprete.

(3) En grec : Ρυπασμοι, Ρυποι, Πατοι, Γλοιοι.

En latin : Sordes, strigmenta.

(Agonisticon *Petri Fabri*, lib, I.)

lieu de fomentation ou emplâtre. Ces fanges huileuses qu'on racle des murailles des lieus où on luitte et d'alentour des images (statues), sont chaudes : font résoudre les aposthêmes fort difficiles à meurir, et sont bones aus vieux ulcères, et aus écorchures et peaus défleurées. »

Ainsi s'exprime le Dr *Jean des Moulins* dans sa traduction de l'ouvrage de *A. Matthiole* sur la matière médicale de *Dioscoride* (1).

Voici ce que professait *Galien* sur ce fameux remède : « La crasse qui se trouve adhérente aux statues des gymnases, ou aux vases d'airain dans lesquels il y a eu beaucoup d'huile, a des propriétés résolutives et émollientes. Quant à celle des palestres, ses propriétés diffèrent suivant la quantité de poussière qu'elle contient ; cette crasse a reçu des Grecs le nom de Πατος. La première resout les engorgements à leur début. La seconde est un excellent remède contre les abcès du sein, car elle tend à faire disparaître la sensation de chaleur brûlante, et fait diminuer l'afflux du sang, enfin elle resout l'engorgement par exhalaison. Elle se compose en effet de poussière, d'huile, de crasse humaine et de sueur. Or, la poussière a une propriété émolliente, rafraîchissante et résolutive ; l'huile adoucit ; la sueur et la crasse sont fondantes ; d'ailleurs retirée d'une statue n'ayant pas de poussière, mais empruntant à l'airain un peu de rouille, elle n'en sera à bon droit

(1) *Jean des Moulins,* Dr en médecine, Traduction de la dernière édition latine de l'ouvrage de *Matthiole* intitulé : *Pedacii Dioscoridis Anazarbei ;* De materià medicà libri sex, innumeris locis ab *Andrea Matthiolo* emendati, ac restituti. Liber primus. Cap. XXXI. *Lugduni,* 1554.

regardée que comme plus active. *Cœterium quæ a statuis corraditur cum pulverum non habeat, et ab ære æruginem quandem sumpserit non injuria acrior est.* » (1)

Les assertions de *Pline* ne sont pas moins explicites : « Quin et sordes hominis in magnis fecere remediis quæstuosorum gymnasia grœcorum : quippe ea strigmenta molliunt, calfaciunt, discutiunt, complent, sudore et oleo medicinam facientibus. Vulvis, inflammatis, contractisque admoventur. Sic et menses cient : Sedis inflammationes et condylomata leniunt : item nervorum dolores, luxata, articulorum nodos. Efficaciora ad eadem, strigmenta a balneis, et ideo miscentur suppuratoriis medicamentis. Nam, illa, quæ sunt e ceromate, permixta cœno, articulos tantum molliunt, calfaciunt, discutiunt efficacius. . . . . .

Immo etiam ipsos gymnasiorum rasere parietes : et illæ quoque sordes excalfactoriam vim habere dicuntur ; panos discutiunt. Ulceribus senum puerorumque, et desquamatis ambustisve illinuntur. » (2)

Enfin *Oribase*, médecin grec, et personnage célèbre du IVme siècle, admet également que la crasse humaine jouit de propriétés desséchantes, et que, de plus, elle offre un certain degré de chaleur. « Ρυπος ὁ τῶν ανθρωπον ξηραντικης εστι δυναμεως, εκων τι και θερμοτητος » (3).

De pareils témoignages nous signalent la valeur de ce précieux linimcnt ; aussi, quand le mélange était bien

(1) *Galeni* opera, De simplicium medicamentorum facultatibus. Lib. VIII, Cap. 82, (quintus tomus.) *Froben-Basileæ*. — 1549.

(2) *Pline*, Hist. Nat. Remèdes tirés des ordures de l'homme, liv. XXVIII, chap. 13. *Pankouke*.

(3) *Oribase*, Des médicaments simples, liv. XV.

homogène, le recueillait-on soigneusement à l'aide du strigile, et le profit qu'on en retirait était, paraît-il, des meilleurs. Un maître de gymnase en vendit une fois pour quatre-vingts sesterces (de 15 à 16 francs de notre monnaie). « *Usum ejus ad luxuriam vertere græci, vitiorum omnium genitores, in gymnasiis publicando. Notum est, magistratus honoris ejus, octogenis sestertiis strigmenta olei vendidisse.* » (1)

Le strigile était aussi particulièrement en usage dans les établissements de bains.

Les orientaux, n'employant pas le linge de corps, et, à cause de cela, ayant besoin de fréquentes ablutions pour se nettoyer, furent les premiers à construire des édifices uniquement destinés au service des bains. Leur exemple fut bientôt suivi par les Grecs, qui commencèrent par adjoindre à leurs gymnases des salles spéciales pour s'y baigner. On a peu de renseignements sur la disposition de ces sortes d'établissements ; il est pourtant avéré, d'après les dessins qui figurent sur les vases peints, et d'après les relations de divers auteurs, que les anciens avaient l'habitude de se baigner en sortant des exercices, et surtout avant de se mettre à table, car il eut été peu convenable de rentrer dans la salle du festin, en étant tout couvert de sueur et de poussière. « *Erat enim indecorum inquit* ARISTOTELES *multo cum sudore, et pulvere accedere ad convivium, quippe cum viro politico, neque sordido esse, neque squalere conveniat, neque limo gaudere, ut inquit* HERACLITUS. » (2)

(1) *Pline*, Hist. Nat. liv. XV, chap. V, De la nature de l'huile.

(2) *Athenæi* Dipnosophistarum, lib. IV.

Homère nous raconte dans son odyssée que des captives prirent soin de baigner les visiteurs du roi *Ménélas*, de les parfumer d'huile d'olive, et de les revêtir de tuniques et de manteaux moelleux, avant de dresser la table où ils devaient prendre place. (1)

Dans les conseils que donne *Hippocrate* sur la façon de prendre des bains, nous le voyons justement recommander aux baigneurs de se servir d'éponges plutôt que de strigiles. Le baigneur, dit-il, doit garder le silence, ne pas se remuer, ne rien faire par lui-même, mais confier à d'autres le soin de le laver et de le frotter. Une certaine quantité d'eau à différentes températures doit se trouver prête pour de rapides affusions, et il est préférable de se servir d'éponges que de strigiles. (*και σπογγοις χρεεθας αν'τι στλεγγιδοις*) (2). Ce qui tend à prouver, qu'au temps du célèbre médecin de Cos, on se servait couramment du Strigile dans les bains, et que son usage était déjà considéré comme trop vulgaire.

Les Romains furent très longtemps à adopter les mesures d'hygiène que le commerce des Grecs leur avait appris à connaître, et pendant plus de six cents ans, ils se contentèrent des eaux froides du Tibre. Mais à mesure que le luxe progressa, ils oublièrent le côté salutaire des bains, pour ne plus rechercher dans leur usage que ce qui pouvait procurer le bien-être et satisfaire la sensualité. C'est ainsi que les Romains prirent goût à se baigner avant de se mettre à table, et que dans les maisons riches se trouvaient presque

(1) *Homère,* Odyssée, chant IV.

(2) Magni *Hippocratis* opera omnia, grœce et latine edita. *Joan-Antonidœ.* (Vander Linden 1665). — *περι διαιτης οξεων*, de victu acutorum, cap. XXXI, tom. II, l. 125.

toujours une salle de bains placée près de la salle à manger. L'usage fréquent des bains se répandit à ce point que l'on fut obligé d'établir des établissements publics. On en comptait jusqu'à huit cents à l'époque d'*Auguste*. Les premiers furent à l'eau froide, mais le luxe venant à se développer, on admit les bains chauds ; et sous *Mécène*, on vit apparaître des thermes, c'est-à-dire des établissements particulièrement destinés aux bains d'eau chaude.

Agrippa, durant l'année de son édilité, fit élever 170 constructions où les citoyens pouvaient se baigner gratuitement.

A son exemple, et pour se rendre agréables au peuple, *Néron, Vespasien, Titus, Trajan, Adrien, Commode, Antonin Caracalla, Alexandre Sévère, Philippe, Dèce, Aurélien, Dioclétien, Constantin,* firent construire des bains et des étuves avec les marbres les plus précieux, et dans un style architectural des plus somptueux. (1)

(1) Les ruines encore existantes des thermes de *Caracalla* peuvent donner une idée de l'étendue et de la magnificence de ces édifices. L'enceinte du corps principal des thermes de *Caracalla* est nettement marquée par une ligne de murs encore debout formant un rectangle de 750 pieds de long sur 500 de large. Cette enceinte était entourée d'un portique se développant sur un périmètre de 4750 pieds. A l'une de ses extrémités, se trouvait un stade destiné aux exercices gymnastiques. En dehors, dans les terrains environnants, s'étendaient des jardins plantés d'arbres, et des jardins de fleurs. L'intérieur des thermes était divisé en deux parties parfaitement symétriques, qui permettaient de séparer les bains pour les femmes de ceux pour les hommes. Ces bains comprenaient de vastes salles qui avaient chacune leur destination et leur nom particulier. En voici l'énumération, avec l'indication de leur place respective sur un croquis que nous avons dressé

Toutes les richesses et tout le confortable y étaient réunis pour l'agrément des clients. Le baigneur y trouvait des bains de toute espèce : bain froid dans le *Frigidarium*, bain tiède dans le *Tepidarium*, bain chaud et étuve dans le *Caldarium* et le *Sudatorium*,

d'après le plan général de la restauration des thermes de *Caracalla* par *Abel Blouet*.

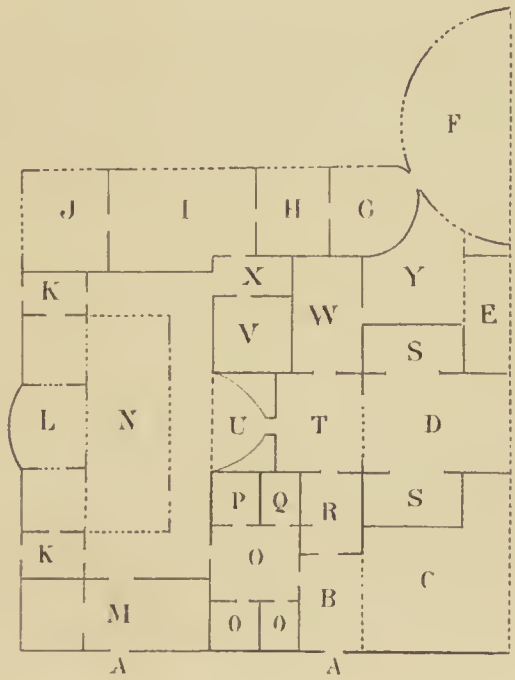

A. *Entrées principales.*

B. *Vestibulum*, pièce d'entrée dépendant du frigidarium.

C. *Frigidarium*, salle de bain froid ou piscine. L'on pouvait s'y baigner et se livrer à l'exercice de la natation.

D. *Cella tepidaria*, ou *Sphœristerium*, salle tiède, la plus belle de toutes. Après s'être déshabillé dans l'*Apodytérium*, et oint le corps dans l'*Elæothesium* ou *Unctorium*, on entrait dans le *Sphœristerium*, (ainsi appelé parce qu'il contenait différents cercles et qu'on pouvait s'y exercer à différentes sortes de jeux).

de telle sorte qu'il pouvait choisir. Dans l'*Apoditérium* on se déshabillait et on se rhabillait. Généralement on commençait par l'eau chaude qui ouvrait les pores de la peau, puis on les resserrait en prenant un bain froid. On passait ensuite dans l'*Elæothesium* ou l'*Unctorium*,

E. *Tepidarium*, salle de bain tiède contenant deux baignoires assez grandes pour pouvoir y nager. Le *tepidarium* joignait le *frigidarium* au *caldarium*, et sa chaleur tenait le terme moyen entre celle de ces deux salles.

F. *Caldarium*, salle de bain chaud. Au milieu était le bain commun entouré d'une barrière contre laquelle s'appuyaient les spectateurs. Après avoir pris dans le *Sphæristerium* autant d'exercices qu'on le jugeait convenable, on passait dans le bain chaud qui était contigu, on s'y asseyait sur un gradin qui était sous l'eau et on s'y lavait. Cette salle était directement chauffée par le soleil et en dessous par l'*hypocaustum*.

G. *Tepidarium*, chambre où l'on maintenait une température moyenne, et par laquelle on passait pour arriver à une température moins élevée.

H. *Cella Frigidaria*, salle froide disposée comme la précédente pour arriver insensiblement à la température de l'extérieur.

I. *Salle découverte* pour les exercices.

J. *Frigidarium*.

K. *Entrées latérales*.

L. *Ephebeum*, pièce spacieuse où l'on instruisait les apprentis en gymnastique.

M. *Vestibulum*, pièce d'entrée donnant de chaque côté sur des bibliothèques.

N. *Peristylium*, Péristyle.

O. *Apodytérium*, salle où l'on serrait les vêtements.

P. *Conisterium*, pièce où l'on gardait le sable dont se servaient les lutteurs.

Q. *Elæothesium*, ou *Unctorium*, chambre où l'on conservait les parfums, et dans laquelle on entrait après s'être déshabillé, pour s'oindre le corps d'huile, avant de se livrer aux exercices et se baigner.

R. *Salle destinée à la conversation*.

S. *Tepidarium*.

pièce où étaient déposés des parfums et des huiles ; le baigneur s'y asseyait, et y était couvert d'huile parfumée, qu'on enlevait ensuite avec le strigile.

« . . . *Itaque intravimus balneum, et sudore calefacti, momento temporis ad frigidam eximus. Jam Trimalchio unguento perfusus tergebatur.* » (1)

Un certain nombre de personnes, suivant ce que rapporte *Pantheus* qui a écrit sur les bains des anciens, se faisaient faire trois onctions ; la première avant d'entrer dans la salle du bain chaud, la seconde avant de se plonger dans l'eau froide, et la troisième en

T. *Salle pour les spectateurs* des jeux et des exercices du *Sphœristerium.*

U. *Exédra*, salle de réunion où s'assemblaient les philosophes, les rhéteurs, etc.

V. *Sudatorium* ou *Laconicum*, salle destinée à exciter la sueur.

W. *Cour*, pour le service des bains.

X. *Tepidarium*, pièce par laquelle on passait pour aller au *Sudatorium.*

Y. *Cour.*

Le *Tepidarium*, la *Cella tepidaria* et le *Caldarium* étaient chauffés par un fourneau extérieur appelé *Hypocaustum.* Les flammes circulaient sous le pavé qui était soutenu par une multitude de petits piliers, et, au moyen de canaux conducteurs, jusque dans l'épaisseur des murs. Toutes ces pièces étaient pavées de splendides mosaïques, et décorées des plus riches peintures et d'admirables statues. Elles contenaient, dans leur ensemble, 1600 siéges de marbre ou de porphyre. Les baignoires étaient de cuivre, de marbre, de porphyre, de granit, de basalte.

On ne peut comprendre la splendeur et l'immensité des monuments consacrés aux bains, qu'en songeant que les thermes étaient disposés de façon à ce que les romains puissent y trouver tout ce que l'on pouvait imaginer de plus parfait pour les jouissances de l'esprit et du corps (*Vitruve. — Abel Blouet. — Magasin Pittoresque 1836).*

(1) *Pétrone*, le Satyricon, chap. 28.

en sortant. Ces différentes onctions n'étaient pas employées sans raisons ; en effet, avant le bain chaud, elles s'opposaient à la déperdition trop rapide de la sueur ; avant le bain froid, elles diminuaient l'impression subite que ce bain allait produire sur les papilles nerveuses de la peau ; et à la suite du bain froid, elles entretenaient une souplesse agréable dans la peau. Chaque fois que se faisaient ces onctions, on essuyait en même temps tout le corps aussi soigneusement que possible avec le strigile, pour éviter le refroidissement après le bain chaud, développer la réaction après le bain froid, faciliter le nettoiement de la peau, et empêcher en son contact le séjour trop prolongé de ces mille ingrédients parfumés qui parfois amenaient des érysipèles ou d'autres éruptions.

Un grand nombre d'esclaves étaient chargés de rendre tous les services dont les baigneurs pouvaient avoir besoin. Dans les premiers temps, les parasites, qui avaient la main à tout, étaient trop heureux de payer avec de tels soins un bon repas « *Defricabantur autem a parasitis divites et ungebantur* » (1) ; aussi portaient-ils d'habitude les instruments des bains, le strigile et la fiole à huile *(rubiginosam strigilem, ampullam rubidam.)* (2)

Dans la suite vinrent les frotteurs de profession *(Aliptes* ou *Unctores)* ; les épileurs *(Alipili)* qui étaient employés à épiler les poils sur certaines parties du corps, notamment sous les aisselles ; les masseurs *(Tractatores)* qui avaient pour fonctions de frotter et de pétrir avec les mains les différentes parties du corps

(1) *J. G. Stuck*, Antiquitatum Convivialium. p. 218.

(2) *Plaute*, Stichus, v. 230.

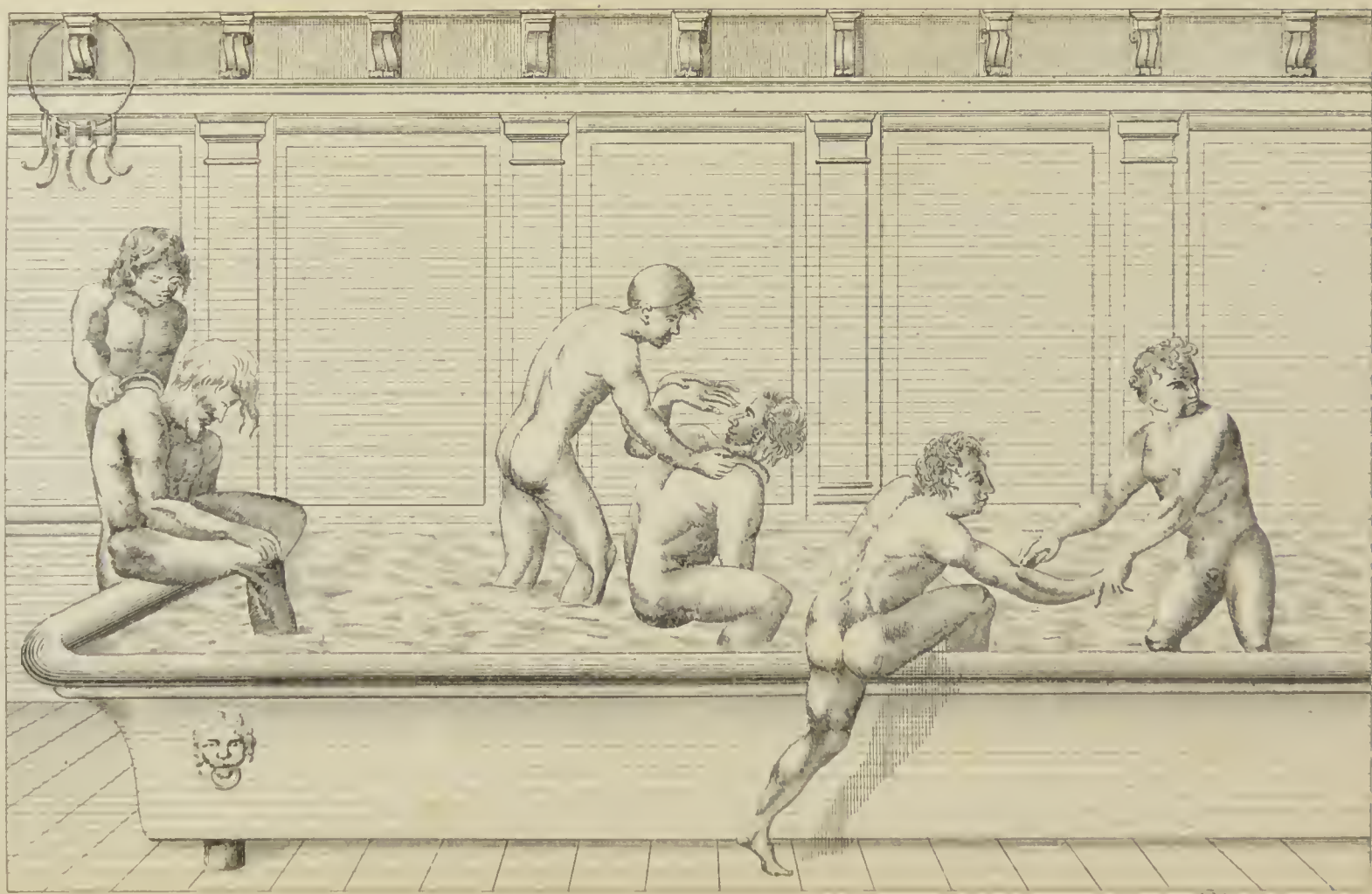

Cecil

pour rendre les articulations plus souples, et faciliter la circulation.

Si l'on se passait souvent du service des *Alipili* et des *Tractatores*, en revanche, on ne sortait jamais du bain sans s'être fait oindre et frotter par les *Aliptes ;* c'était tellement une habitude qu'on avait, dit *Cicéron*, un médecin pour la conservation de la vie, un alipte pour l'entretien de la force et de la fraîcheur. « *Salutis Medici, aliptæ virum et coloris rationem habere.* » (1)

Conséquemment, le strigile était un ustensile indispensable, et de même que nous trouvons dans nos modestes établissements de bains certains objets de toilette bien connus et absolument nécessaires, les anciens avaient à leur disposition des strigiles en bronze appendus aux murailles, ainsi que nous le représente la curieuse gravure ci-jointe, tirée de l'ouvrage de *J. Mercurialis*. (Pl. II.) Seulement, comme l'on n'aimait guère à se servir des mêmes instruments ainsi mis au service de tous les baigneurs, beaucoup de citoyens, les plus riches surtout, avaient un Strigile qu'ils apportaient de chez eux, ou qu'ils se procuraient chez des marchands. « *Strigilem et ampullam, ceteraque balnei utensilia mundinis mercari.* » (2)

Les plus raffinés faisaient revenir des strigiles de Pergame ; on les préférait aux autres parce qu'ils étaient en fer, métal alors assez rare, et par conséquent plus recherché ; et ceux à qui ils appartenaient, avaient généralement leur nom gravé sur le manche.

« *Pergamus has misit : curvo destringere ferro ;*
Non tam sæpe teret lintea fullo tibi. » (3)

(1) *Cicéron*, lettres familières.
(2) *Apulée*, Florides, liv. II, para. 9.
(3) *Martial*, Epigrammes, liv. XIV, Epi. 51.

Des esclaves en avaient la garde et les entretenaient avec soin.

« ... *Domus interea secura patellas.*
Jam lavat, et buccam foculam excitat, et sonat unctis
Strigilibus, et pleno componit lintea gutto. » (1)

Chaque fois qu'un riche romain se rendait aux bains, il se faisait précéder de ses serviteurs, parmi lesquels, presque toujours, un enfant était chargé spécialement de porter les strigiles.

« *I, puer, et strigiles Crispini ad balnea defer.* » (2)
« .... *An hic peccat, sub noctem qui puer uvam*
Furtiva mutat strigili ? » (3)

Guillaume du Choul, dans son étude sur les bains des anciens, nous représente en gravure « le rommain qui s'aloit estuver et laver, accompagné de son page qui portoit le strigile et le gutte. » Puis, il nous dit : « Et, pour ce que ceux qui verrôt les strigiles, en pourroyent demander l'usage : il faut qu'ils entendêt que les anciens Rommains les faisoyent porter aus bains par leurs pages, quand ils alloyêt aus thermes, avec les guttes, pour abbatre la sueur. » (4)

Les pauvres, qui n'avaient pas le moyen d'avoir recours aux *aliptes* pour se faire étriller, se contentaient d'une simple friction avec la main, et frottaient contre les murailles les parties qu'ils ne pouvaient atteindre.

Spartien, l'un des historiens des empereurs Romains, rapporte à ce sujet une très amusante anecdote.

(1) *Juvénal*, Satire III, vers 263-265.

(2) *Perse*, Satire V, p. 165, *Pankouke*.

(3) *Horace*, Satires, liv. II, S. VII, V. 109-110.

(4) *Guillaume du Choul*, Des bains et antiques exercitations Grecques et Romaines, Lyon 1581, p. 127.

« L'empereur *Adrien* se baignait souvent avec la foule du peuple ; là, il aperçut une fois un vieux soldat, qui n'ayant personne pour se faire étriller, suppléait lui-même à ce défaut, en se frottant le dos contre la muraille du bain.

Comme *Adrien* le connaissait pour l'avoir vu à la guerre, il lui demanda pourquoi il se reposait ainsi sur le marbre du soin de sa peau ? — C'est, répondit le vétéran, que je n'ai point de serviteur. L'Empereur lui donna sur le champ des esclaves, et de quoi les entretenir. Le bruit de cette action, qui avait eu beaucoup de témoins, ne tarda pas à se répandre dans toute la ville de Rome, et la première fois qu'*Adrien* revint aux bains, plusieurs vieillards ne manquèrent pas de s'y trouver, et de tenter les mêmes moyens d'attirer sur eux les regards et la libéralité de l'Empereur. Il les fit tous approcher, et au lieu de les traiter, comme il avait traité le soldat, il leur fit seulement distribuer des strigiles, et leur ordonna à tous de s'étriller les uns les autres. « . . . *Publicè frequenter et cum omnibus lavit : ex quo ille jocus balnearis innotuit. Nam quum quodam tempore veteranum quemdam notum sibi in militia, dorsum et cœteram partem corporis vidisset atterere, percontatus cur se marmoribus destringendum daret, ubi audivit hoc idcirco fieri quod servum non haberet, et servis eum donavit et sumptibus. Verùm aliâ die quum plures senes ad provocandam liberalitatem principis pariter et se attererent, evocari eos jussit et alium ab alio invicem defricari.* (1)

(1) Historiæ Augustæ Scriptores. *Ælii Spartiani, Adrianus Cæsar.* — (Lyon, 1671, tom. 1er. p. 162.)

L'emploi trop fréquent du strigile n'était pourtant pas exempt de certains inconvénients, surtout quand cet instrument était mal entretenu et couvert de rouille. Il occasionnait quelquefois de l'érythème, faisait naître des durillons, ou provoquait des éruptions dartreuses dont l'Empereur Auguste fut lui-même affligé. «... *Sed et callis quibusdam, ex prurigine corporis assiduoque et vehementi strigilis usu plurifariam concretis, ad impetiginis formam.* » (1)

Pour prévenir ces divers accidents, il fallait une grande habileté de la part des *Aliptes* ; et les plus expérimentés avaient toujours soin, quand le strigile paraissait trop rude, d'en adoucir les bords avec quelques gouttes d'huile. Employé modérément par des mains exercées, il opérait des résultats que l'on obtiendrait peut-être bien difficilement, aujourd'hui, avec nos méthodes pourtant si perfectionnées de massage et de frictions. Outre l'avantage qu'avait le strigile de faciliter la transpiration et l'exhalation, en désobstruant complètement les pores de l'enveloppe cutanée, les frictions douces opérées à l'aide de cet ustensile avaient la propriété d'exciter les papilles nerveuses de la peau, et de déterminer une espèce de sensation agréable qui s'étendait sur toute la surface du corps, et dont les effets se propageaient sympathiquement à tous les organes internes. En ne considérant que le côté pratique et médical, c'était un des meilleurs moyens de venir en aide aux natures débilitées, et de réveiller la sensibilité émoussée par les excès que commettaient journellement les Romains de la décadence ; et si l'on voulait, de nos

(1) *Suétone*, Octave-Auguste. par. 80, p. 269. — (*Pankouke*)

jours, réhabiliter l'usage du strigile, on ne trouverait pas de meilleure occasion que d'en proposer l'emploi contre la neurasthénie, cette grande névrose qui fait de plus en plus de ravages, et qui, sous d'autres noms, suivant le témoignage d'*Hippocrate*, avait déjà fait son apparition parmi les peuples de l'antiquité. En effet, comment pourrait-on mieux, qu'avec le strigile, pratiquer l'effleurement ou le frôlement de la peau, une des méthodes les plus recommandées dans le traitement de cette affection.

L'usage du strigile n'était pas exclusivement réservé aux athlètes et aux baigneurs ; on l'utilisait encore en dehors des exercices gymniques et des bains.

Dans certaines cérémonies expiatoires, les Grecs et les Romains avaient coutume de se laver dans l'eau courante et de se racler publiquement la peau avec un strigile. C'était le seul châtiment imposé aux auteurs d'un homicide involontaire, et un moyen bien simple de se purifier. L'histoire rapporte que *Tydée*, un des sept héros de la ligue d'Argos contre Thèbes, ayant tué par mégarde son fils *Ménalippe* à la chasse, fut obligé d'expier son crime involontaire par des lustrations, et de se racler la peau avec le strigile. Dans la collection des pierres gravées du baron *de Stosch*, appartenant actuellement à l'empereur *Guillaume*, on peut voir, sur une cornaline, *Tydée* armé d'un strigile, et en train de se frotter.

Nous avons déjà signalé la présence du strigile parmi les indispensables objets de toilette d'une riche matrone. C'est qu'en effet, les dames Romaines, à l'exemple des Athéniennes et des femmes Asiatiques de condition, avaient souvent recours au strigile pour se nettoyer le

visage de toutes les préparations dont elles se couvraient afin de donner à leur peau les couleurs fraîches et pures de la jeunesse (1).

Dans les soins de la bouche, les plus délicates se raclaient la langue à l'aide d'un petit strigile d'or ou de pierre précieuse. (2)

Quant aux onctions, aux frictions et autres soins du corps, bien que d'habitude ils fussent administrés avant ou après le bain, ainsi que nous venons de le voir, on y avait également recours en dehors des bains. Il n'était

(1) Chez tous les peuples, de temps immémorial, l'amour de la beauté avait fait imaginer une foule de procédés destinés à en augmenter l'éclat, à en perpétuer la durée, et à en réparer les pertes. A Rome principalement, il existait une infinie variété d'onguents, de liniments, de fards et de cosmétiques pour la toilette, et auxquels les Messaline, les Faustine, les Poppée, et autres grandes courtisanes de l'époque, ne dédaignaient pas d'attacher leur nom.

Le sulfure d'antimoine est le plus ancien fard dont l'histoire fait mention ; il était connu sous le nom de Γυναικειον.

Les dames Grecques et Romaines eurent ensuite l'embarras du choix entre la céruse, la litharge, la craie, le vermillon, le safran, les graines de vigne sauvage, les pavots, le suint, le lait d'ânesse, la farine d'orge, la mie de pain, la terre samienne, et une foule de mélanges dont les auteurs anciens : *Homère, Aristote, Hippocrate, Galien, Catulle, Tibulle, Properce, Pline, Horace, Ovide,* nous ont conservé les formules et vanté les merveilles.

« *Quæcumque afficiet tali medicamine vultum,*
Fulgebit speculo lævior ipsa suo. »

Ainsi s'exprimait l'auteur des métamorphoses, en donnant sa formule d'un cosmétique en vogue.

(2) On peut voir au musée de Naples de petits strigiles en acier, qui paraissent n'avoir pas eu d'autre destination. (*Constantin James*, toilette d'une romaine au temps d'Auguste).

pas toujours bon de se baigner, et suivant les conseils d'*Hippocrate*, de *Galien*, de *Celse*, de *Plutarque*, on devait dans certains cas s'en abstenir complètement. « Lorsque, dit *Plutarque*, nous trouvons que notre corps est naturellement bien disposé, que nous nous sentons assez fort et robuste, il vaut mieux ne pas prendre de bains, mais se faire tout simplement oindre et frotter, avoir même recours à ces sortes de soins devant un foyer, quand le corps a besoin d'être réchauffé, car par ce moyen, il prend mieux ce qu'il lui convient de châleur.

Ου μην αλλ' οταν η φυσις παρεχη μετριως διακειμενου και ικανως του σωματος αισθησιν, εατεον το βαλανειον Αλειμμα δε το προς πυρι βελτιον, αν αλεας δεηται το σωμα : ταμιευεται γαρ αυτω της θερμοτητος ο δ'ηλιος ουτε μαλλων, ονθ'ηττον, αλλ'ως κεκραται προς του αερα κεχρησθαι διδωσι ». (1)

Strabon nous rapporte que les rois Indiens avaient l'habitude de se servir du strigile pour leur toilette, se faisant étriller, même pendant qu'ils étaient occupés à rendre la justice, quand ils n'avaient pu le faire avant. « ... των γε μην κατα πολεμον εξοδων, μια μεν εστιν η επι τας κρισεις, εν αις διημεροβει διακουων ουδεν ηττον καν ωρα γενοιται της του σωματος θεραπειας, αυτη δ'εστιν η δια των σκυταλιδων τριψις αμα γαρ και διακουσι και τριβετα πτταρων ωρισαντων τριβων ». (2)

On retrouve l'usage du strigile jusque dans les festins, où on le voit figurer dans les fleurs des couronnes que les convives portaient sur la tête.

(1) *Plutarque*, Règles et préceptes de la santé, tome 1er p. 156. *Firmin-Didot*.

(2) *Strabon*, Géographie, liv. 15.

Les anciens, comme l'on sait, avaient coutume, avant de se rendre à table, de se parfumer les cheveux et de ceindre leurs fronts de couronnes de fleurs naturelles. (1)

Nous lisons dans le banquet des sophistes d'*Athénée* que *Caranus*, roi de Macédoine, ayant invité vingt de ses amis à un grand festin, leur fit à chacun, avant de prendre place à table, distribuer un strigile d'or, d'une valeur de 500 sesterces, (89 fr. de notre monnaie.) Quand les convives furent suffisamment rassasiés de viandes, des esclaves leur apportèrent de quoi se laver les mains, puis déposèrent sur leur tête une couronne de fleurs variées, parmi lesquelles se trouvaient de nouveaux strigiles semblables aux premiers. « ... *Atque cum satis cibi sumpsissemus, manus lavimus, illatæ*

(1) « Unguenta et flores, multæque in fronte coronæ. »
(*Juvénal*, satire XV, ver. 50).
— « Candida nunc molli subeant convivia luco,
Blanditiæque fluant per mea colla rosæ ;
Vinaque fundantur prælis elisa Falernis,
Terque lavet nostras spica cilissa comas. »
(*Properce*, liv. IV, Elégie VI, ver. 71, *Pankouke*.)
— « ... Coronatus nitentes
Malobathro Syrio capillos ? »
(*Horace*, ode VII, liv. 2.)

L'usage des parfums remonte à la plus haute antiquité.

Les peuples asiatiques en faisaient un grand usage ; à leur exemple, les Grecs et les Romains employèrent pour se parfumer les essences les plus exquises et souvent d'un prix excessivement élevé.

Quant aux couronnes, elles étaient surtout composées avec le lierre, le nard, le mélilot, le myrte, les roses, les violettes, le laurier, le tilleul, l'ache, le lys, le cyprès, le safran, en un mot avec toutes les fleurs qui jouissaient de la propriété d'atténuer les effets du vin, et de calmer l'ivresse par leurs émanations rafraîchissantes.

continuo fuerunt coronæ multiplicibus floribus compositæ, in quibus omnibus aureæ erant strigiles primis non impares ponderibus. » (1)

Ce n'était point seulement, de la part du roi, une marque de munificence, mais bien aussi une délicate attention ; les convives, ayant ces strigiles tout à la portée de la main, s'en servaient à leur aise pour recueillir la sueur et les parfums qui inondaient leurs fronts et leurs visages empourprés par de copieuses libations.

Selon toute vraisemblance, les anciens n'étaient pas sans se servir encore du strigile dans bien d'autres circonstances non déterminées. La forme si commode de cet ustensile devait le rendre d'un usage très pratique, par exemple pour transvaser certains liquides, délayer certaines substances, appliquer des onguents, déposer les fards ou les cosmétiques dans leurs récipients, verser les parfums dans les vases destinés à les contenir ; et il est à présumer que, faute d'instruments plus appropriés, on s'en servait comme de nos jours nous nous servons d'une cuiller qui nous tombe sous la main. Quelques passages tirés des œuvres médicales d'anciens auteurs confirmeraient cette supposition. C'est ainsi que *Pline* à propos des affections de l'oreille, dit de prendre un strigile pour injecter dans l'oreille malade le suc préalablement chauffé de la jusquiame, ou de l'achillée, de la petite centaurée, du plantain, de peucédame avec le suc de pavot et de l'huile rosat, ou enfin le suc de l'acore mélangé à de l'eau de roses.

« .... *Medentur et aurium dolori. Item succus inunctus hyoscyami modice : item achilleæ, et minoris*

(1) *Athénée*, description du festin de Caranus. (liv. IV.)

centaurii, et plantaginis : peucedani cum rosaceo et meconia : acorii succus cum rosa. Omnis autem strigili calefactus indunditur. » (1)

Scribonius Largus, pour le même cas, conseille de prendre le suc tiédi du pariétaire, ou des rameaux desséchés de la courge, et de l'injecter également avec le strigile.

« .... *Ad auriculæ tumorem, et dolorem sine ulcere, prodest herbæ urceolariis, ant cucurbitæ ramentorum succus tepens, per strigilem in foramen auris dolentis infusus.* » (2)

Galien se servait du strigile pour recueillir et pour examiner les liquides du corps humain. En effet voici, à titre d'exemple, comment il s'exprime dans l'énumération des différents symptômes de l'ictère : « Si vous voulez soumettre ce que je viens de dire à une expérience plus soignée, faites recueillir la sueur du malade au moyen du strigile, en évitant toute onction préalable ; vous verrez assurément que la sueur amassée dans le creux de cet instrument, ne sera pas de même nature pour tous les hommes ; chez les uns, elle sera plus aqueuse, chez d'autres, plus bilieuse ; ainsi vous acquerrez une notion plus claire de l'endroit malade, si vous ajoutez ce signe à ceux qui ont été exposés. — *Hanc rem si accuratiori experimento intelligere volueritis, nulla prius adhibita unctioni, homini sudorem strigili auferri jubete : videbitis profecto eundem in omnibus hominibus in strigilis cavitate non colligi, verùm in aliis magis aquosum, atque in aliis magis biliosum, itaque loci affecti notitia vobis*

(1) *Pline*, Hist. Nat. liv. XXV. chap. 103.

(2) *Scribonius Largus*, de compositione medica mentorum.

multo erit dilucidior, si cum prædictis hanc quoque notitiam adjiciatis. » (1)

Les circonstances variées dans lesquelles on faisait usage du strigile, montrent suffisamment que les anciens en étaient arrivés à ne plus pouvoir se passer de cet instrument. C'était à ce point que *Sénèque* voulant, dans une de ses lettres, faire entendre que les dieux n'avaient nul besoin des biens de la terre, même des choses les plus utiles aux hommes, croit ne pouvoir mieux rendre sa pensée qu'en disant : « *Vetemus lintea et strigiles Jovi ferre...* » (2) — Gardons-nous d'offrir à Jupiter du linge et des strigiles ; il n'a que faire de ces choses.

Après la chute de l'Empire d'Occident, avec la disparition des jeux athlétiques, et l'abandon de ces vastes édifices, où plusieurs générations de riches Romains avaient passé une grande partie de leur existence, le strigile, qui était surtout un instrument de sensualité, disparut complètement des usages dans les pays civilisés. Il n'est plus, aujourd'hui, qu'un objet de curiosité exposé dans quelques musées (3), et dans quelques collections privées. Les fouilles opérées dans les endroits où ils étaient le plus souvent déposés, par exemple dans les thermes immenses qui couvraient presque la ville entière de Rome, n'en ont fourni qu'un très petit nombre de spécimens. (4)

(1) *Galien*, de locis affectis, lib. VI, tom. 4.

(2) *Sénèque*, lettre 95, *Ed. Pankouke.*

(3) Sur les 25 principaux musées de France, auxquels nous nous sommes adressé, sept seulement possèdent des spécimens de strigiles.

(4) *Mercurialis* dit que l'on n'en a trouvé que dans les ruines des thermes de Trajan.

Le plus bel échantillon que l'on possède jusqu'ici se trouve au museo Borbonico. Il provient de Pompéi, et fait partie du plus complet assortiment d'instruments de bains qui se trouve dans une collection. C'est une espèce de trousseau en bronze, qui, ainsi que le rapporte *L. Barré,* « se compose de six petits instruments tous enfilés dans un anneau ou clavier à peu près semblable à ceux auxquels nos ménagères suspendent leurs clefs. Cet anneau d'environ six pouces de diamètre, est formé d'une lame de métal élastique, terminée par deux têtes de chiens qui mordent ensemble une pomme, et l'ouverture de l'anneau se trouve habilement cachée sous le col d'une des deux têtes. Les ustensiles se composent d'une petite fiole à parfums, *unguentarium,* ayant deux anses, et suspendue par deux chaînes à un anneau qui passe dans le clavier ; elle est munie de son bouchon à vis, attaché aussi par une chaîne. Viennent ensuite quatre étrilles ou racloirs, *strigiles,* enfin, une patère, longue d'environ un pied, est placée la dernière dans le clavier. » (1)

Une des plus remarquables collections de strigiles appartient à la Société Archéologique d'Athènes. Elle se compose de 46 spécimens en bronze de toutes grandeurs ; quelques-uns sont gravés, et les plus nombreux portent des marques diverses souvent accompagnées du nom du fabricant. Un des plus curieux exemplaires (n° 531) porte gravé sur le manche « un enfant nu, de profil à droite, mais la tête presque de face. Il s'appuie sur le pied droit, le gauche en arrière et portant sur la pointe. De la main gauche renversée, il relève ses cheveux ; la droite non conservée, était ramenée sur la poitrine et tenait un strigile. »

(1) *M. L. Barré,* Herculanum et Pompéi, tome 7, p. 178, pl. 87.

Dans la même collection, on peut encore citer :

— Un anneau formé par un lion rampant saisissant une branche, et retenant suspendus deux strigiles à poignée rectangulaire, (n° 569) ;

— Un strigile présentant dans un cartouche un éphèbe nu tenant le στλεγγις de la main droite, et de la gauche une situle, marchant à droite, (n° 541) ;

— Un autre strigile représentant dans un cartouche Apollon assis à droite et tenant une lyre, (n° 542) ;

— Deux strigiles en bronze doré, (n°s 546 et 547) ;

— Un autre enfin portant dans un cartouche le nom du fabricant : TIMOMAXO, (n° 534) ; etc. (1)

Si nos musées nationaux ne peuvent montrer autant de spécimens que la Société Archéologique d'Athènes, ils possèdent au moins quelques beaux modèles qui méritent d'être signalés.

Nous devons à l'amabilité de *M. Héron de Villefosse*, Membre de l'Institut, et Conservateur du musée du Louvre, l'avantage d'avoir pu, lors d'un récent voyage à Paris, examiner de près les spécimens contenus dans la salle des bronzes antiques, et dans la salle B des terres cuites de l'Asie-Mineure. En voici l'énumération telle qu'elle nous a été présentée :

Salle des bronzes antiques

Collection CAMPANA

N° 6929. — Strigile en bronze, de forme grecque, une marque de fabrique en lettres étrusques est estampillée sur le manche entre deux ornements semblables.

(1) *A. de Ridder,* Catalogue des bronzes de la Société Archéologique d'Athènes.

— Manche d'un strigile en bronze, de forme grecque, sur ce manche, une marque de fabrique est estampillée entre deux palmettes : [COΩOMOP]

N° 6881. — Anneau en bronze dans lequel sont passés deux petits strigiles présentant des cannelures sur leur face externe, et une chaînette qui soutient une boîte à parfums de forme cylindrique, semblable aux petits pots de pharmacie, de la contenance de 35 gr.

N° 6897. — Strigile en bronze, de forme romaine, sur le manche plein, rectangulaire, se trouve, deux fois répétée, une marque de fabrique illisible.

Collection DURAND

N° 2924. — Strigile en bronze, de forme romaine, sur le manche se trouve une décoration gravée au pointillé représentant, d'un côté, un sanglier et un chien affrontés ; de l'autre, un gladiateur et une marque de fabrique illisible.

N° 2925. — Strigile en bronze, de forme romaine, présentant sur le manche une marque de fabrique illisible.

N° 2926. — Strigile en bronze, de forme romaine, à poignée rectangulaire.

N° 2928. — Strigile en bronze, semblable au précédent.

N° 2930. — Fragment d'un strigile en bronze avec ce nom [OCVNI] dans un cartouche.

N° 866. — Strigile en bronze, de forme romaine, trouvé à Banias, ville de la Turquie d'Asie, et acheté par le Louvre, le 18 février 1887. Ce strigile mesure $0^{m}25$ de longueur. Le manche est plein et rectangulaire ;

il porte une inscription tracée en lettres pointillées, (probablement le nom du propriétaire), dont nous avons pris l'empreinte :

ΑΓΛΟΥΜΒΡΟΥ
ΥΑΚΙΝΘΙΟΣ

(Αγλουμβροτου Υακινθιος)

De l'autre côté du manche, on remarque un rinceau de lierre au pointillé.

Salle B des terres cuites de l'Asie-Mineure

N° 482 (619). — Strigile en bronze, de 0m23 de longueur. « La partie recourbée et creuse est munie de trois petits trous placés en triangle. Le manche plat, légèrement recourbé à l'extrémité, est orné sur une des faces d'une figure gravée au trait, qui représente *Hermès*, le dieu protecteur des gymnases, coiffé du pétase, tenant un bâton à la main, debout sur le haut d'une colonne ionique. » C'est un des plus rares spécimens de gravure que l'on puisse rencontrer sur des strigiles. Il provient des fouilles de *Myrina* (1) et se

(1) *Myrina* est une ancienne ville de l'Asie-Mineure, située près de *Smyrne*. Le hasard ayant fait découvrir, il y a une dizaine d'années, quelques tombeaux de la Nécropole de cette ville qui contenaient des figurines en terre cuite. M. *Aristide-Bey Baltazzi*, de Constantinople, propriétaire de l'emplacement, (aujourd'hui appelé *Kalabassary*), où se trouvait autrefois *Myrina*, offrit au gouvernement Français le privilège d'y faire exécuter des fouilles. En 1880, MM. *E. Pottier* et *S. Reinach* furent chargés des recherches archéologiques ; ils eurent la bonne fortune de trouver une quantité de statuettes en terre cuite, en même temps qu'une

trouve décrit dans le magnifique ouvrage de MM. *E. Pottier* et *S. Reinach.*

N° 483. — Strigile en bronze, forme romaine, de 0m25 de longueur, le manche est plat avec un léger rebord de chaque côté, la languette est cannelée à l'extérieur. Il est également décrit dans l'ouvrage de MM. *E. Pottier* et *S. Reinach.*

N° 484. — Fragment de strigile en bronze, n'offrant que la partie creuse de l'instrument, coudée, et ayant 0m20 de longueur, il présente aussi des cannelures à l'extérieur.

N° 54. — Strigile en fer brûlé, d'une longueur de 0m25, la poignée sous forme de parallélipipède rectangle se trouve en partie brisée.

— Strigile en fer du même genre.

— Deux strigiles en fer brûlés et collés l'un contre l'autre, adhérant à une figurine avec les restes de l'anneau qui servait à les suspendre à la ceinture. *(E. Pottier* et *S. Reinach).*

On peut également voir au Musée national de Saint-Germain neuf spécimens de strigiles assez intéressants.

En voici la liste que M. *S. Reinach*, conservateur de ce riche musée, a bien voulu nous communiquer :

N° 1110. — Strigile en bronze passé dans un anneau, provenant du département de l'Eure.

foule d'objets précieux. Parmi ces objets figurent un certain nombre de strigiles, la plupart en fer, ils ont été répartis, avec d'autres lots, entre le musée de Constantinople, l'école d'Athènes, et le Musée du Louvre.

(Les résultats des fouilles de Myrina ont été consignés dans le bel ouvrage intitulé : « La Nécropole de Myrina », par MM. *E. Pottier* et *S. Reinach*, attachés des musées nationaux, 2 vol. in-4°. *E. Thorin*, Editeur, *Paris.*)

N° 2931. — Strigile en bronze à manche plat, percé, et portant dans un cartouche cette marque : [CAVI], (Mayence).

N° 2882. — Fragment en bronze, (Mayence).

N° 15918. — Strigile en fer, provenant de Compiègne.

N° 16231. — Strigile en bronze portant sur la poignée la marque du fabricant : VICCIVS.

N° 22265. — Strigile en bronze, de Khmissa, Algérie.

N° 30688. — Deux exemplaires en bronze, (Midi de la France).

N° 30776. — Strigile en bronze, sur le manche une marque poinçonnée représentant un animal fantastique.

Nous ajouterons à ces différents exemplaires des musées nationaux ceux des musées de province dont nous avons pu avoir la description.

— Strigile en bronze de forme romaine, long de $0^{m}25$, le manche est plein, rectangulaire, il présente à son extrémité libre une grande ouverture à laquelle adhère un fragment d'anneau en fer ; la languette coudée est biseautée sur ses bords.

Musée de Cambrai.

— Strigile en bronze, d'une longueur de $0^{m}26$, la poignée est composée de deux lames parallèles assez rapprochées et soudées ensemble, au moyen d'une lamelle transversale, à l'extrémité libre, vers le milieu de la poignée et à la naissance de la languette ; celle-ci est simple et de forme coudée.

— A côté de cet instrument un fragment ne présentant que la partie creuse ornée de cannelures à l'extérieur.

Musée de Boulogne.

— Strigile en bronze, de forme grecque. Il mesure 0m23 de longueur. La poignée, comme le modèle précédent, se compose de deux lames très rapprochées avec trois soudures, elle est légèrement ondulée sur ses bords et présente 0m02 de largeur à son extrémité libre, 0m015 à la naissance de la languette, qui elle-même a 0m025 dans sa plus grande largeur.

Musée d'Amiens.

— Trousseau composé d'un anneau plat en bronze avec une ouverture et passé dans le chas de trois strigiles qu'il supporte. Ces strigiles, en bronze également, sont de forme romaine ; leur manche porte, dans un petit cartouche placé longitudinalement près de la languette, le nom du fabricant : [VASNVS], et se trouve orné, à l'extrémité libre, de rinceaux argentés. Leur languette gracieusement recourbée présente des cannelures sur la face externe. Anneau et strigiles sont couverts d'une belle patine verte.

Ce précieux spécimen a été trouvé à *Goudelancourt-les-Pierrepont (Aisne)*, en même temps que d'autres vases en bronze et en terre, qui semblent avoir fait partie du mobilier de la salle de bains d'une riche villa gallo-romaine.

Musée de Laon.

— Strigile en bronze, de 0m22 de longueur, muni d'une poignée fixée à l'instrument au moyen d'un rivet parfaitement visible. Au dessous de ce rivet se trouve placé transversalement un cartouche présentant cette inscription (le nom du fabricant) [C. POLLI], entre deux marques sous forme de rosaces. La languette est légèrement recourbée, mais brisée vers son extrémité libre.

Musée de Rennes.

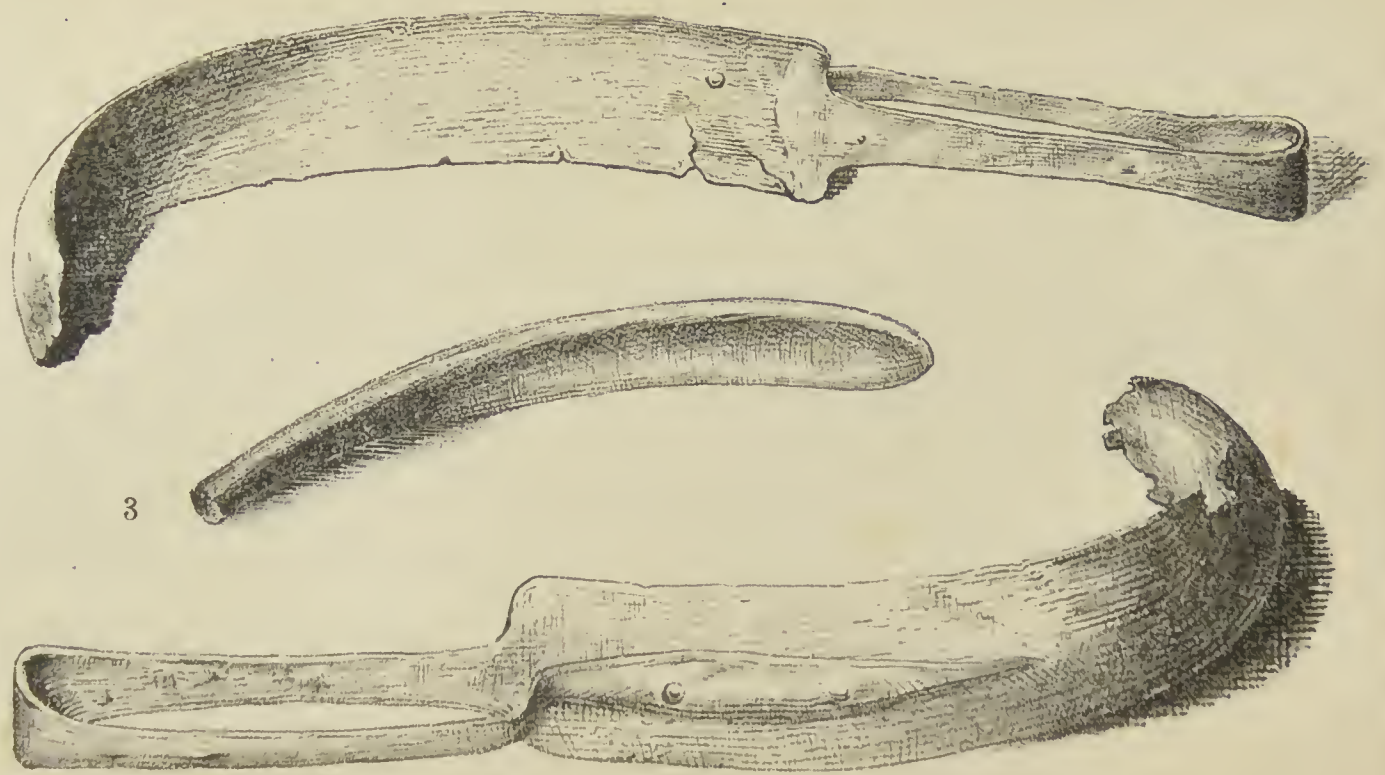

aux $\frac{2}{3}$

M Nicq Del.

Nous possédons dans notre collection trois spécimens de strigiles non moins intéressants, les seuls qui, à notre connaissance, aient été trouvés dans la région du Cambrésis.

L'un est en os, de petite dimension, représenté dans sa grandeur réelle sur la planche III, fig. 3. Il est incomplet et ne présente que la partie creuse du strigile, *ligula*, languette, légèrement recourbée et à bords mousses, offrant $0^{m}12$ de longueur sur $0^{m}15$ de largeur. Il provient de la collection de feu M. *V. Delattre* (1), qui lui-même l'avait recueilli dans les fouilles exécutées, en 1850, pour l'établissement du principal aqueduc de Cambrai, au pied des tours de l'ancienne métropole, à plus de trois mètres de profondeur. Voici la relation de cette trouvaille extraite des mémoires manuscrits et inédits de ce savant archéologue sur l'histoire de Cambrai, et dont nous devons la communication à la gracieuse obligeance de son fils, *M. Gustave Delattre*, notre excellent ami : « C'est grâce à la bienveillance de *M. Peinte* (Architecte), que nous pûmes en 1850, assister aux fouilles opérées sur l'emplacement des clochers de la Métropole, et constater avec lui des substructions importantes consistant en restes d'habi-

(1) *M. Victor Delattre*, 1818-1889, Receveur municipal de Cambrai, Membre de la Société des Antiquaires de France, auteur de nombreux travaux d'érudition, avait un culte tout particulier pour ce qui intéressait l'histoire de sa ville natale. Pendant de nombreuses années, il eut la patience et le talent de former une importante et magnifique collection avec une multitude d'objets recueillis, pour la plupart, sur le sol même de Cambrai et du Cambrésis si fertile en vieux souvenirs. Malheureusement, après la mort de cet ardent investigateur, toutes les curiosités de son cabinet, qui constituaient un véritable musée, furent mises aux enchères et dispersées.

tation desquelles nous avons conservé de beaux fragments de peintures murales, de tuyaux d'aqueducs, de curieux vestiges d'hypocaustes de ces bains romains, où nous avons recueilli un strigile servant à la toilette des baigneurs, et une foule d'objets en bronze paraissant avoir été laissés exprès sur place....»

Bouly, dans son dictionnaire historique de la ville de Cambrai et du Cambrésis signale également cette remarquable découverte, preuve irrécusable de l'existence d'une importante construction romaine sur l'emplacement même où, quelques siècles plus tard, devait s'élever la fameuse métropole de Cambrai.

Les deux autres strigiles en notre possession, et qui paraissent former la paire à cause de leur ressemblance, sont en bronze, de forme grecque, et ont été recueillis, en même temps que d'autres instruments de même métal, et diverses poteries romaines, non loin de *Féchain*, village situé sur les limites du Cambrésis, au milieu des travaux de terrassements opérés en 1885, pour l'établissement de la voie ferrée entre *Aubigny* et *Somain*. Les figures 1 et 2 de la planche III, nous les représentent exactement sous leurs deux faces. Leur longueur totale est de $0^{m}32$, la poignée a une longueur de $0^{m}09$, et présente la forme d'un parallélipipède rectangle ; la lame qui la compose revient parallèlement sur elle-même, en laissant un écartement de 0,025, et vient se terminer par une applique en forme de feuille lancéolée, soudée à la naissance de la courbure. La languette est gracieusement recourbée. La gouttière a $0^{m}035$ dans sa plus grande largeur.

De tels spécimens se rencontrent rarement. Ils nous ont paru dignes d'être signalés aux amateurs d'anti-

quités ; et en les présentant, nous avons cru qu'il serait intéressant de rappeler, comme nous l'avons fait, l'ancien usage de ces très curieux instruments.

En terminant, nous tenons à remercier M. le professeur *M. Nicq*, pour son gracieux concours artistique, ainsi que MM. *Salomon Reinach*, *Héron de Villefosse*, *Sauvage* de Boulogne, *Delambre* d'Amiens, *Labouret* de Laon, et *Decombe* de Rennes, pour les spécimens de strigiles qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

Cambrai, le 7 Novembre 1894.

Dr Coulon.

Wellcome Library
for the History
and Understanding
of Medicine